

TERRITOIRES DE LAC DU MASSIF CENTRAL

APPEL A CANDIDATURES

JUILLET 2021

**Cet appel à candidatures est organisé dans le cadre du partenariat
Massif central**

**Partenariat associant l'Etat, les Régions et les Départements
du Massif central**



I- Présentation et attendus

Le Massif central dispose d'un potentiel important en matière de tourisme lacustre par le nombre important de lacs répartis équitablement sur l'ensemble du territoire. Ils bénéficient généralement d'un environnement naturel privilégié et, dans le contexte de changement climatique, sont en capacité d'apporter des réponses opportunes aux attentes des clientèles touristiques et des habitants.

Un tel objectif nécessite au préalable la conduite d'une réflexion amont en vue d'élaborer une stratégie de développement adaptée aux enjeux, portée par une dynamique partenariale et pérenne.

Il est donc proposé, dans le cadre de la mesure phare « tourisme durable », de lancer une démarche spécifique visant à accompagner les territoires de lacs dans la construction d'une stratégie intégrée, partagée avec l'ensemble des acteurs et des opérateurs, notamment touristiques, et plaçant le lac ou les lacs du territoire au cœur de sa dynamique de développement.

La stratégie visée devra intégrer l'ensemble des thématiques du développement touristique : offres touristiques, hébergement, mobilités, commerces, services,... en veillant à la préservation et à la mise en valeur des ressources locales (patrimoine, ressources et produits emblématiques, paysages...). Un point de vigilance sera porté à la préservation de la qualité et à la gestion de la ressource en eau, ainsi qu'à la biodiversité.

La réflexion devra s'inscrire dans un large partenariat, associant étroitement les habitants et les acteurs du territoire, en vue de concevoir une démarche globale et partagée, intégrant dynamique touristique et vie locale.

Différentes phases de travail devront être conduites :

- un diagnostic territorial partagé par l'ensemble des acteurs : collectivités, prestataires et opérateurs touristiques, entreprises, habitants, associations,...
- des axes de développement priorités dans le cadre d'une stratégie de développement globale du territoire
- des priorités déclinées en actions
- une stratégie de communication et de commercialisation
- la mise en place d'une gouvernance et d'un partenariat structuré associant des acteurs publics et privés
- un échéancier de mise en œuvre

Le présent appel à candidatures vise essentiellement des crédits d'ingénierie (financement d'un ETP dédié en charge de l'élaboration de la stratégie visée et des dépenses inhérentes à sa mission) pour accompagner cette réflexion amont sur une période d'une année, période qui, si nécessaire, et sous réserve de validation par le partenariat Massif central, pourra être reconduite pour une année supplémentaire.

A l'issue de la démarche, les territoires lauréats disposeront ainsi d'une stratégie et d'un plan d'actions finalisé qui pourraient leur permettre en fonction des orientations retenues par le territoire et de la maturité du projet, de présenter, dans un second temps, leur candidature à l'appel à projets «pôles de nature» en 2022 ou 2023.

II- Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- Une lettre d'intention formalisant l'engagement du territoire à élaborer une stratégie touristique et un plan d'actions dans le cadre d'une dynamique partenariale, pérenne et respectueuse de la biodiversité, des paysages, de la ressource en eau et de sa qualité.

- Un document synthétique ([formulaire à remplir](#)) intégrant :

- La présentation du territoire candidat, éléments de diagnostic et enjeux stratégiques, avec un focus notamment sur ses activités touristiques et la problématique environnementale ;
- L'organisation territoriale et les structures mises en place pour porter localement la dynamique touristique ; modalités d'organisation ;
- l'explication et la cohérence du périmètre du territoire visé (comprenant un document cartographique) ;
- les objectifs et perspectives envisagées à moyen terme ;
- les modalités de gouvernance, de pilotage et de suivi du projet ; la démarche devra associer étroitement les habitants et l'ensemble des acteurs locaux ;
- tout document permettant de préciser et d'apprécier l'engagement de la collectivité.

- La fiche de poste visant l'ETP en charge de l'élaboration de la stratégie : cadre d'intervention, objectifs et résultats attendus.

III- Territoires éligibles

Territoires éligibles à l'appel à candidatures :

- Parcs naturels régionaux existants ou en préfiguration
- Pays
- Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux
- Associations territoriales
- Territoires portant un contrat de relance et de transition énergétique (CRTE)
- Etablissements publics de coopération intercommunale et ententes entre collectivités et EPCI

Le projet pourra le cas échéant intégrer une dynamique territoriale plus large, sous réserve qu'elle vise principalement la valorisation d'une offre ancrée territorialement dans le massif.

IV- Critères de sélection

- Pertinence du périmètre ;
Le périmètre visé devra permettre la définition d'un projet territorial global associant étroitement dynamique touristique et vie locale.
- Pertinence de la gouvernance ;
Un cadre précis devra être posé en matière de gouvernance permettant d'associer dans la durée l'ensemble des acteurs concernés : prestataires et opérateurs touristiques, habitants et acteurs locaux (élus, associations, clubs,...), partenaires socio-économiques, institutionnels,...
- Ambition en termes de diversification et de dessaisonnalisation de l'offre ;
Le projet devra viser un modèle de développement innovant, intégrant une offre diversifiée, destinée à un large panel de profils de clientèle, dans un schéma 4 saisons, et répondant à des finalités touristiques et locales.
- Articulation avec les activités économiques du territoire (agriculture, filière bois,...) ;
Au-delà des activités et prestations proposées, l'offre touristique devra permettre une immersion territoriale, la découverte du patrimoine et des ressources locales, des savoir-faire et des compétences, des produits emblématiques et référents.
- Impact attendu du projet en matière d'amélioration de la qualité de vie des habitants, y compris en terme d'adaptation au changement climatique (en particulier estival) ;
Cet objectif répond aussi à l'ambition de gagner en attractivité territoriale en vue de favoriser l'accueil de nouveaux actifs et de nouvelles populations et d'offrir des conditions favorables à l'ancrage des habitants du territoire.
- Ambition environnementale, architecturale, paysagère ;
L'environnement, le bâti, les paysages sont des éléments majeurs constitutifs de l'offre touristique et de la qualité de vie locale.
- Prise en compte des enjeux de mobilité, liés à la dynamique touristique souhaitée et à l'organisation de la vie locale.

V- Engagements des territoires

Engagements attendus :

- L'appel à candidatures financera un ETP en charge de l'élaboration de la stratégie visée et les dépenses inhérentes à sa mission. Dans la lettre d'intention déposée dans le cadre du dossier de candidature (voir ci-dessus § II), le territoire devra s'engager formellement à ce que l'ETP financé soit dédié exclusivement à cette mission. Une fiche de poste (voir ci-dessus § II) précisera le cadre d'intervention, les objectifs et les résultats attendus ; un relevé d'activité détaillé sera établi tous les 6 mois.

- Organisation d'au moins deux comités de pilotage durant la durée du projet associant les différents partenaires du projet et les représentants des financeurs Massif central (à mi-parcours et à l'issue du projet).
- Si sollicitation, participation à des réunions organisées par les financeurs Massif central (réunions techniques, mise en réseau des territoires lauréats).

Le non-respect de ces engagements peut conduire à une remise en cause totale ou partielle des financements obtenus.

VI- Modalités financières

Dépenses éligibles :

- frais de personnel (1 ETP en charge de l'élaboration de la stratégie visée) et coûts indirects liés (selon la réglementation applicable)
- frais de déplacement
- prestations extérieures
- matériel et petits équipements nécessaires à la réalisation de la mission

VII- Aides financières

Plafond d'aides publiques totales de 80 % (sous réserve des règles applicables selon le statut du porteur et la nature du projet) dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles de 80 000€.

La durée du projet est d'une année ; période qui, si nécessaire, et sous réserve de validation par le partenariat Massif central, pourra être reconduite pour une année supplémentaire. Cette prolongation d'un an fera l'objet d'une nouvelle demande.

En 2021, l'Etat prévoit de mobiliser 480 000 € de crédits FNADT sur cet appel à candidatures en vue d'accompagner, en fonction des plans de financement déposés, une cible minimale de 6 à 8 territoires.

VIII- Calendrier

Lancement de l'appel à candidatures : début juillet 2021

Date limite de réception des candidatures : 15 septembre 2021

Période d'instruction des dossiers : mi-septembre - mi-octobre 2021

Décision du comité de programmation : courant octobre 2021

Date limite de réalisation des projets : 31 décembre 2022

IX- Modalités de dépôt

Le dossier de candidature, comprenant un [formulaire](#), ses [annexes](#), toutes pièces (note explicative, argumentaire...) jugées utiles par le porteur, et la liste des pièces à fournir est à déposer :

- par voie électronique sur la plateforme :

<https://www.demarchessimplifiees.fr/commencer/fba4c145-6fb8-4226-a32d-a69e3397414d>

Et :

- par voie postale un exemplaire papier du dossier à :

SGAR Auvergne-Rhône-Alpes / antenne de Clermont-Ferrand

Mission Massif central et Tourisme

18 boulevard Desaix - 63033 CLERMONT-FERRAND cedex 1

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

- **l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT - Commissariat du Massif central)**

- Bertrand Cazal :

06 27 48 33 47

bertrand.cazal@anct.gouv.fr

- **le SGAR Auvergne Rhône-Alpes (autorité de gestion du FNADT)**

- Stéphanie Giraud :

04 73 98 62 58

stephanie.giraud@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr

- Christine Oziol :

04 73 98 61 85

christine.oziol@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr
